



Document de politique de la Fédération canadienne d'escrime

Avis d'affectation des arbitres internationaux

Raison d'être

La FCE est responsable des affectations, de la conduite et du paiement des arbitres représentant le Canada aux compétitions, mis à part ceux directement désignés par la FIE, pour lesquels la rémunération, les frais de déplacement et d'hébergement, et ainsi de suite, sont conformes aux politiques de la FIE.

Politique

- Toutes les affectations d'arbitres internationaux, autres que ceux désignés par la FIE, ressortent de la responsabilité de la FCE.
- Le personnel de la FCE avisera les arbitres désignés par la FCE au sujet de leurs affectations et de leur rémunération.
- Les arbitres canadiens qui remplissent des affectations internationales au nom de la FCE sans son approbation préalable ne peuvent bénéficier d'aucun soutien financier de la part de la FCE.

Approuvée par le conseil d'administration de la FCE le 7 mars 2010